



FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Flash n° 220 – août 2015

Un projet inquiétant : La suppression du 2^e registre de l'état civil

Le 31 juillet dernier, le Gouvernement a fait enregistrer à la présidence du Sénat, un projet de loi portant application des mesures relatives à la justice du XXI^e siècle. A la lecture de l'article 18, nous sommes abasourdis de constater qu'il prévoit, purement et simplement, la suppression du deuxième registre de l'état civil

Sous prétexte de simplification et d'économies, on va mettre fin à une règle séculaire qui a fait ses preuves. Le passé est pourtant riche d'enseignement. Faut-il rappeler l'épisode de la Commune et les incendies qui ont suivi, causant la destruction des deux collections ? Faut-il rappeler combien la reconstitution de l'état civil parisien a été longue, imparfaite et coûteuse ? Faut-il rappeler que, suite aux deux guerres mondiales, les deux collections communales et départementales de nombreuses communes ont disparu ? On a la mémoire bien courte dans notre pays.

Le traitement automatisé annoncé, justifiant la disparition du second exemplaire, peut-il être reçu ? La réponse ne peut qu'être négative. En effet, on ne peut être à l'abri d'une mauvaise manipulation informatique qui fera disparaître le traitement informatisé, d'un incendie des bâtiments dans lequel se trouvent l'original papier et le support informatique. Par ailleurs, les traitements informatisés sont soumis aux aléas des évolutions technologiques et de la nécessité de faire des transferts. Peut-on être sûr qu'ils seront toujours effectués dans cinquante, cent ans ou plus ? Si les transferts ne sont pas réalisés, aura-t-on conservé les machines pour lire lesdits traitements ? Qui peut répondre avec certitude à ces questions ? Ne soyons pas aveuglés par la modernité des traitements informatisés et de leur conservation dans le temps.

Les objectifs poursuivis par cette réforme sont la modernisation de la gestion de l'état civil et l'allègement de la charge des officiers de l'état civil et des greffes. Personne ne peut être contre la modernisation de la gestion de l'état civil et le bon encadrement du traitement automatisé des données, mais cela ne peut se faire aux dépens de la sécurité. On ne voit pas en quoi la charge de travail pour les officiers de l'état civil va être vraiment diminuée, s'il imprime un acte au lieu de deux. Quant au coût, ce ne sont pas quelques ramettes de papier économisées dans les grandes villes qui vont changer la face du monde, ni quelques reliures de moins à faire en fin d'année. Quant au Greffe des tribunaux, si c'est une charge trop importante pour eux de stocker ce deuxième exemplaire, pourquoi n'irait-il pas directement dans les services d'archives, puisque depuis 1989, ils ne reçoivent plus les mentions ?

Tout cela pour mettre à mal l'ossature de l'état civil français qui, jusqu'à ce jour, était certainement le plus beau au monde et celui qui avait servi de modèle à beaucoup de pays !

Dans soixante-quinze ans, nos actes de l'état civil à venir ne seront donc plus consultables dans les services d'archives et seront donc dispersés dans toutes les communes. On casse la centralisation d'un système, dans les services départementaux d'archives, qui a fait ses preuves.

Voilà une loi, qui est dans l'immédiateté, qui croit à la pérennité de l'archive numérique et qui ne se pose pas la véritable question de l'archivage futur des documents d'état civil et de sa conservation dans le long terme.

Les généalogistes ne pourront que s'y opposer.

J F PELLAN

L'article 18 du projet de loi pourra être lu à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/leg/pjl14-661.html> et son impact à la suivante : <http://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl14-661-ei/pjl14-661-ei.html>

Sommaire

- Édito
- Les rendez-vous de la Fédération
- Salons, congrès et portes ouvertes
- Permanences des antennes franciliennes
- Nouvelles de la Fédération
- Un événement, une image
- XXIII^e Congrès national de Généalogie de Poitiers
- Bigenet
- Nouvelles des associations
- Rue des Archives

Constat et questions à propos de la future loi numérique

La loi numérique devrait voir le jour au cours de ce second semestre 2015. Le projet de loi, déposé le 31 juillet dernier devant le bureau du Parlement, a pour but de modifier la loi CADA concernant certains points en matière de réutilisation des informations publiques.

Tout d'abord, qu'entend-on par ce mot de « réutilisation » ? Il s'agit de la possibilité qui est offerte à quiconque ayant recueilli une information publique produite par une administration de pouvoir la diffuser en direction de tiers.

Au niveau culturel, dans le domaine qui nous intéresse, il y a deux types d'informations :

- La première qui consiste à diffuser le contenu du document, après l'avoir dépouillé. On parlera alors d'indexation, s'il y a une organisation permettant de retrouver instantanément le contenu de ce document parmi une multitude. Peut-on diffuser ces contenus sans contrainte ?

- La seconde qui consiste à diffuser le support de ce document, afin de pouvoir le lire dans son intégralité. A travers la numérisation, on a constaté un développement exponentiel des images des documents d'archives. C'est un véritable trésor très convoité. Peut-on, alors, diffuser librement les images ?

Ce sont les deux grandes questions qui se posent.

L'article 10 de l'actuelle loi permet l'utilisation, et seulement l'utilisation, des informations publiques par toute personne qui le souhaite. Les conditions de réutilisation sont, ensuite, régies par ladite loi, mais nulle part n'est posé un principe de liberté en la matière, qui pourrait être tempéré par des exceptions. Seul le principe de gratuité est énoncé à l'article 15 du projet de loi, mais il l'est, lui, assorti d'exceptions. La gratuité, c'est parfait ; la liberté de réutilisation, en sus, érigée au moins comme principe, ce serait encore mieux.

Les services culturels pourront, suite à des numérisations, établir des redevances pour ceux qui voudront diffuser les images. Une licence devra obligatoirement être souscrite. Cela peut se comprendre eu égard au coût des numérisations.

De façon anodine, le premier alinéa de l'article 16 du projet prévoit que la réutilisation peut donner lieu à l'établissement d'une licence..., sous-entendu gratuite. L'argument avancé est que cela permettrait de faire de la pédagogie en matière de réutilisation des informations. Celui-ci nous paraît bien léger, et porteur d'éventuelles difficultés avec les services d'archives qui voudraient contrôler les indexations et travaux que nous réalisons, en émettant des licences contraignantes. Nous avons vu des cas dans le passé, d'où notre réticence à la lecture du texte projeté.

Nous souhaitons donc, que la liberté de réutilisation des informations publiques soit énoncée à titre de principe et que les licences gratuites ne puissent être qu'informatives, et rien d'autre.

Un autre point qui nous importe est celui de l'accès libre et gratuit aux données numérisées mises en ligne. L'avant projet de loi allait dans ce sens, mais celui déposé au Parlement s'est réduit comme peau de chagrin et ne concerne plus que la réutilisation.

Toutefois, le projet de loi permettrait au Gouvernement de prendre par ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi pour compléter la partie législative du code. Verrons-nous, enfin, promulguer par cette ordonnance, cette liberté d'accès tant souhaitée ? Rappelons que le département de la Charente a mis fin à l'accès payant à ses données et que le Calvados, suite à un problème dit technique, qui a la bonne idée de ne pas vouloir se résoudre, est en accès gratuit. Il ne manque plus que la loi pour le consacrer définitivement, maintenant que tous les sites des Archives départementales sont en accès libre et non payant.

Lors de notre prochain congrès, qui se tiendra à Poitiers, début octobre, nul doute que ces points feront l'objet de discussions entre les congressistes, car c'est la généalogie de demain qui sera conditionnée par les textes à venir.

Les rendez-vous de la Fédération

26 septembre 2015	Bureau	Tour Essor - Pantin
1 ^{er} octobre 2015	Journée fédérale	Poitiers
1 ^{er} octobre 2015	Assemblée générale extraordinaire	Poitiers
1 ^{er} octobre 2015	Assemblée générale ordinaire	Poitiers
2-4 octobre 2015	XXIII ^e Congrès national de généalogie	Poitiers
3 octobre 2015	Conseil d'Administration	Poitiers
7 novembre 2015	Bureau	Tour Essor - Pantin
4 décembre 2015	Bureau	Tour Essor - Pantin

Salons, congrès et portes ouvertes

Les Aixois dans la guerre de 14-18 – 9 au 20 septembre 2015 – Aix-en-Provence (13)
Exposition réalisée par l'antenne Aixoise de l'Association généalogique des Bouches-du-Rhône – 10h30-18h - Hôtel de Ville – Salle Pavillon – infos : jacques.raffi@orange.fr
Hesdin, ceux de 14-18 : Se battre, mourir, vivre et survivre – 12 au 20 septembre 2015 – Hesdin (62)
Exposition organisée par le Centre d'Etudes Généalogiques du Pays des 7 Vallées et les Amis des Arts de l'Hesdinois – 14h30-18h30 - Salle Mendès-France-Hôtel de Ville – infos : http://asso.cegp7v.free.fr/
Journées Européennes du Patrimoine – 19 et 20 septembre 2015 – Château de Vincennes (94)
Expositions et animations en lien avec le 10 ^e anniversaire du Service Historique de la Défense - stand de la Fédération Française de Généalogie : lire page 4-5 – infos : programme journées du patrimoine
Journée portes ouvertes – 22 septembre 2015 – Paris (75010)
Organisée par le Cercle Généalogique des Cheminots dans le cadre des 30 ans d'anniversaire – 9 rue du Château-Landon – Paris 10 ^e arrondissement
Conférence « Retrouver un ancêtre marin » -24 septembre 2015 – Paris (75019)
Organisée par la France Généalogique animée par Christian DUIC – 15h – Archives de Paris – infos : www.cegfc.org
XXIII^e Congrès National de Généalogie – 2, 3 et 4 octobre 2015 – Poitiers (86)
Organisé par le Cercle Généalogique Poitevin en partenariat avec la Fédération Française de Généalogie – infos : www.poitiersgenealogie2015.fr – Dossiers d'inscriptions des congressistes et des exposants en ligne
Forum Union Généalogique du Centre – 11 octobre 2015 – Le Coudray (28)
Organisé par la Société Généalogique d'Eure-et-Loir – 10h-18h – infos : www.sgel28.com
Journée spéciale recherches en Nord-Pas-de-Calais/Belgique/Grande-Bretagne – 17 octobre 2015 – Lille (59)
Organisée par les Sources Généalogiques et Historiques des Provinces du Nord et la Librairie VO – 11h-18h - infos : Librairie VO
Salon de Généalogie – 17 et 18 octobre 2015 – Lunéville (54)
Organisé par le Cercle Généalogique du Lunévillois – Centre culturel Erckmann – 10h-18h - infos : genelunivellois.org
IX^e Colloque International « La généalogie dans la petite et la grande Histoire » 21 au 24 octobre 2015 - Madrid
Organisé par l'Académie Internationale de Généalogie - Collège des Hidalgos Infos : michel.teillarddeyry@free.fr
Journée de Généalogie – 7 novembre 2015 – Villes-sur-Auzon (84)
Organisée par le Cercle Généalogique de Vaucluse – 10h-17h – Bibliothèque – infos : courrier.cgvacluse@gmail.com
Exposition en mémoire des Poilus – 14 et 15 novembre 2015 – Lacoste (84)
Organisée par le Cercle Généalogique de Vaucluse – 9h-17h – au Temple – infos : courrier.cgvacluse@gmail.com
8^e journée ligérienne de Généalogie – 21 novembre 2015 – Marcoux (42)
Organisée par l'Association généalogique de la Loire – 10h-18h - Château de Goutelas – infos : henry.juillard@free.fr

Permanences des antennes franciliennes

Ces réunions ont lieu au siège de la Fédération : 14, rue Scandicci à Pantin – 22^e étage. Prochaines dates :

Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté Mardis (10h-17h)	15 et 29 septembre	Cercle Généalogique Poitevin Samedi (14h-18h)	26 septembre
Centre Généalogique de Touraine Jeudi (15h-18h)	8 octobre	Cercle Généalogique de Haut Berry Samedi (14h-17h30)	10 octobre
Cercle Généalogique du Loir-et-Cher Vendredis (10h – 18h)	11 et 25 septembre	Entraide Généalogique Midi Toulousain Samedi (14h-18h)	12 septembre
Association Généalogique de la Charente Samedi (9h30-12h)	26 septembre	La France Généalogique : Mardi (14h-17h) et jeudi sur rendez-vous	

Nouvelles de la Fédération

➤ Vie Généalogique 2015

Vous avez reçu fin juillet notre revue annuelle et début août un tiré à part couleurs contenant les photos de la VG. Ce double envoi est indépendant de notre volonté, suite à une erreur de l'imprimeur. La FFG présente, néanmoins, ses excuses pour ce désagrément et espère que tous les cercles ont reçu cet envoi. Dans le cas contraire, merci de nous en informer.

➤ Assemblée générale extraordinaire 1^{er} octobre 2015

Vous avez reçu par courriel et par courrier postal une convocation pour une assemblée générale extraordinaire le 1^{er} octobre prochain à Poitiers. Elle est liée à notre demande de reconnaissance d'utilité publique. Voir les détails dans les documents envoyés.

➤ Assemblée générale ordinaire 1^{er} octobre 2015

Vous avez reçu par courrier postal et par courriel une convocation pour une assemblée générale ordinaire le 1^{er} octobre prochain à Poitiers. Cette Assemblée Générale de courte durée est destinée à valider une proposition du bureau et du conseil d'administration sur un point immobilier.

➤ Agenda des administrateurs (hors Bureau et Conseil d'administration)

- **28 août 2015** : réunion de travail de Christophe Drugy et Marie Lequeux avec les Archives nationales en vue de Gén@2016 au CARAN (Paris).

Un événement à venir

La FFG participera les 19 et 20 septembre 2015 aux Journées Européennes du Patrimoine, dans le cadre prestigieux du château de Vincennes, et ceci suite à son engagement dans l'Association de Rayonnement du Service Historique de la Défense (ARSHD), association mentionnée dans nos précédents numéros.

Au cours de ces journées, des visites-conférences (nombre limité de participants) seront proposées au château :

- Le château et son histoire du Moyen Age au XX^e siècle
- 1804, l'affaire du duc d'Enghien
- Août 1944, à la veille de la Libération, exécution de résistants au château
- Visite commentée et jouée de la Tour du Village
- Les contes d'archives

Le Donjon et la Sainte Chapelle seront ouverts pour les visites.

➤ Exposition « le SHD s'expose » - Pavillon du Roi.

2015 : le Service historique de la Défense fête le dixième anniversaire de sa création. Le SHD est ouvert à tous. Service d'archives du Ministère de la Défense mais aussi gardien des collections de symbolique militaire et d'une bibliothèque consacrée à l'histoire militaire, la vie du SHD est intimement liée au château de Vincennes. Venez découvrir son histoire dans le cadre d'une exposition temporaire (septembre 2015 à décembre 2015).

➤ Les associations suivantes participeront à ces manifestations :

RECONSTITUEURS - Cour d'honneur : Bivouacs 1815, 1915
Association Symboles et Traditions

Le Souvenir Français - Comité de Vincennes du Souvenir français : vente et présentation de l'ouvrage *Les Vincennes pendant l'Occupation 1940-1944*

La société des Amis de Vincennes : elle proposera trois visites thématiques

VINCENNES EN ANCIENNES - sur l'Esplanade du château de Vincennes : exposition de véhicules anciens et balade gratuite en vieux tacots

➤ **Cérémonie du 170^e anniversaire des combats de Sidi-Brahim (1845)** : le samedi, dans la Cour d'Honneur, de 14h30 à 15h30, par la Fédération nationale de chasseurs à pied, alpins et mécanisés.

➤ **La Fédération Française de Généalogie et des cercles généalogiques présents !**

Partenaire du SHD sur les salons de généalogie, la FFG présentera sur son stand⁽¹⁾ des travaux d'associations généalogiques sur les conflits 14-18 et 39-45 :

• Le projet « Bleuets » sera présenté par l'**AGAM** et le **Cercle généalogique du Dauphiné**

• **MemorialGenWeb**

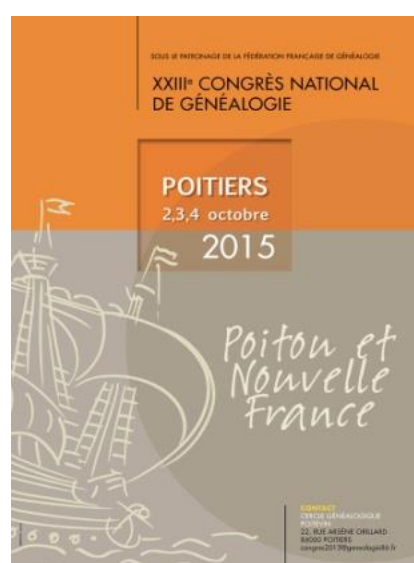
• **Cercle de Généalogie et d'Histoire du Personnel du LCL et du Crédit Agricole SA** : présentera ses recherches sur le personnel du Crédit Lyonnais mort ou disparu pendant la guerre 14-18.

• **Cercle des cheminots** : en parallèle avec le « Mémorial des cheminots victimes de la répression » le cercle prépare, au sein de sa « Mission 14-18 », la rédaction d'un ouvrage sur le chemin de fer dans la Grande Guerre et la confection de panneaux d'exposition sur les employés des chemins de fer dans la guerre de 14-18.

⁽¹⁾ : la FFG sera représentée par Michel Sémentery et Mireille Pailleux (déléguée de la FFG auprès de l'ARSHD).

Réservez votre week-end !

Poitiers 2015 : 23^e Congrès national de généalogie



▪ **Plus de 500 congressistes** sont déjà inscrits. Toujours pas vous ? rendez-vous vite sur www.poitiersgenealogie2015.fr !

▪ **Journée fédérale** : il reste des places pour la journée fédérale, n'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au **10 septembre**, le Cercle Généalogique Poitevin vous a préparé un magnifique programme pour découvrir ou redécouvrir une partie du Poitou. Vous trouverez sur le site www.poitiersgenealogie2015.fr le [dossier d'inscription](#).

▪ **A ne pas oublier dans votre valise** : tout comme nos petits écoliers, il est temps de songer à préparer le nécessaire du congressiste : bloc-notes, stylos et pourquoi pas un dictaphone. Et comme les étudiants, les ateliers vous permettront d'approfondir vos connaissances.

▪ **Petite devinette touristique** : j'ai été construit dans les années 80, autour de la thématique du numérique et de l'image : qui suis-je ? Indice, vous me visiterez le vendredi 2 octobre

Bigenet

Retrouvez le stand Bigenet au salon du Congrès national de Généalogie à Poitiers les 2, 3 et 4 octobre 2015 !

Voici les mises à jour des données envoyées par vos soins sur le site internet de Bigenet. Ainsi, à l'heure actuelle, le nombre total d'actes en ligne pour les associations suivantes est de :

- Ain Généalogie : 1 912 400 actes*
- Centre Généalogique de Touraine : 1 122 290 actes*
- Cercle d'entraides Généalogiques de Franche-Comté : 2 536 749 actes*
- Cercle Généalogique d'Aunis : 775 075 actes*
- Cercle Généalogique de Côte d'Or : 1 222 077 actes*
- Cercle Généalogique et Héraldique de Seine-et-Marne : 184 312 actes*
- Loiret Généalogique : 2 974 791 actes*
- Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais : 2 324 980 actes*

Au 27 août 2015, **54 309 874 relevés d'actes** sont référencés sur le site internet de Bigenet. N'hésitez pas à le partager !

* informations communiquées par la Société Triatel, gestionnaire du site Bigenet.

Nouvelles des associations

➤ Monsieur Francis CHASSAGNAC, administrateur Aquitaine, nous a appris le décès de Madame Félicie CERVERA-MARZAL, à l'âge de 93 ans. Elle a été pendant de nombreuses années présidente de l'association Généalogie et Histoire des familles du Pays Basque et de l'Adour Maritime.

➤ **Le Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques d'Ile de France** met à la disposition de tous, le 1^{er} septembre 2015, sur son [site Internet](#) l'ensemble de ses 638 000 relevés.

➤ **L'Entraide Généalogique du Midi Toulousain** a une page [Facebook](#).

Votre association a obtenu un label ou un prix pour sa participation à une exposition, une publication, un relevé systématique ou une base de données ? Faites-le savoir à la Fédération !

Rue des Archives – Des infos pratiques en bref



Mise en ligne des tables et des registres matricules : [Carte des numérisations](#)

- **Les Archives municipales de Dijon (21)** ont mis en ligne une [base de données](#) des soldats 14-18
- **Les Archives départementales de la Marne (51)** ont mis en ligne les [registres de matricules](#) des classes 1887 à 1896.

Nouveautés des Archives départementales :

- **Les Archives départementales de la Drôme (25)** ont numérisé et mis en ligne le recensement de la population de 1836 à 1911.
- **Les Archives départementales de la Loire (42)** : Madame Solange BIDOU, directrice, occupera le poste de responsable du service d'aménagement du territoire aux Archives nationales à Paris.
- **Les Archives départementales de la Haute-Saône (70)** ont mis en ligne le manuel de [paléographie Lire les Archives des XVIe et XVIIe siècles. Exercices de paléographie française moderne appliquées aux documents des Archives de la Haute-Saône.](#)
- **Les Archives départementales du Var (83)** : Madame Agnès GOUDAILLE est nommée directrice, elle occupait le poste de directrice adjointe et conservateur en chef du patrimoine des Archives de la Loire.

Nouveautés des Services d'archives nationales :

- **Le Service Historique de la Défense**

Un conservateur civil a été nommé à la tête du SHD de Vincennes en remplacement du général Leroi arrivé il y a 2 ans et atteint par la limite d'âge. Il s'agit de Pierre Laugeay qui prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2015. Administrateur civil hors-classe, M. Laugeay occupait les fonctions de sous-directeur du Bureau des Cabinets au ministère de la Défense.

Nous remercions Monsieur Jean COUSIN, secrétaire de LARENA77, pour avoir relevé la majorité de ces références.

PARTICIPEZ VOUS AUSSI A CETTE RUBRIQUE EN NOUS ENVOYANT UNE « BREVE » !

FLASH (Fédération Française de Généalogie) n° 220 – ISSN 2259 - 7239

Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Histoire des familles. Héraldique. Sigillographie - Maison de la Généalogie®

Association selon la loi de 1901 - SIRET n° 322 548 652 00047

Tour ESSOR 93 – 14, rue Scandicci 93508 PANTIN cedex - Tél. : +33 (0)1 57 42 90 82 - courriel : ffg93@orange.fr

Sites Internet : <http://www.genefede.eu> - www.leblog-ffg.eu - Médias sociaux :  @FFGen – 

Rédaction : Commission Communication.

Directeur de la publication : Jean François PELLAN